

Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Band: 16 (1954)
Heft: 2

Artikel: Eclairer les véhicules agricoles circulant la nuit!
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1049234>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Eclairez les véhicules agricoles circulant la nuit!

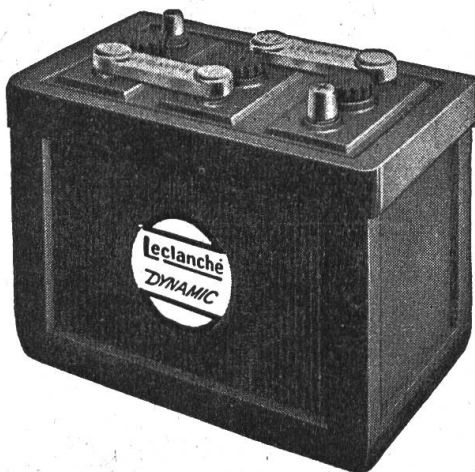
Lors d'une conférence de presse que vient de tenir l'Automobile-Club de Suisse, dans le but d'accroître la sécurité du trafic routier nocturne, un appel fut également adressé aux charretiers, conducteurs de véhicules agricoles et de bétail pour qu'ils contribuent de tout leur pouvoir, par leur attitude, à l'amélioration de la sécurité routière.

Il arrive fréquemment que les lanternes suspendues aux véhicules soient cachées par le chargement et deviennent invisibles de l'arrière. En automne et au printemps, de nombreux accidents se produisent, car les conducteurs de bêtes isolées ou de troupeaux ne portent aucune lumière. Quant à l'éclairage des véhicules agricoles rentrant des champs, il constitue un chapitre spécial. Il est vrai qu'aucune loi ne le prescrit; notre législation sur les véhicules à moteur date, en effet, de 1932 et les conditions du trafic se sont fondamentalement transformées depuis lors. Chaque agriculteur est donc tenu moralement — et c'est aussi dans son propre intérêt — d'éclairer ses véhicules et machines rentrant de nuit à la ferme, et de faire en sorte que la lumière réfléchisse également des rayons à l'arrière. Les paysans qui connaissent par expérience les dangers menaçant les usagers de la route — et nous pensons par exemple aux agriculteurs, qui possèdent un véhicule à moteur — suivent cette règle depuis longtemps. Combien de dommages matériels, combien de souffrances peuvent être évités, si l'on s'y tient!

Les organisateurs de cette conférence de presse ont exprimé le vœu que toute la paysannerie prenne conscience de la nécessité d'augmenter la sécurité du trafic routier nocturne et apporte volontairement, par une attitude judicieuse, sa contribution à la lutte contre les dangers de la route. Puisse cet appel rencontrer un large écho!

Pour la mise en marche de vos tracteurs, utilisez

la batterie **LECLANCHÉ «DYNAMIC»**



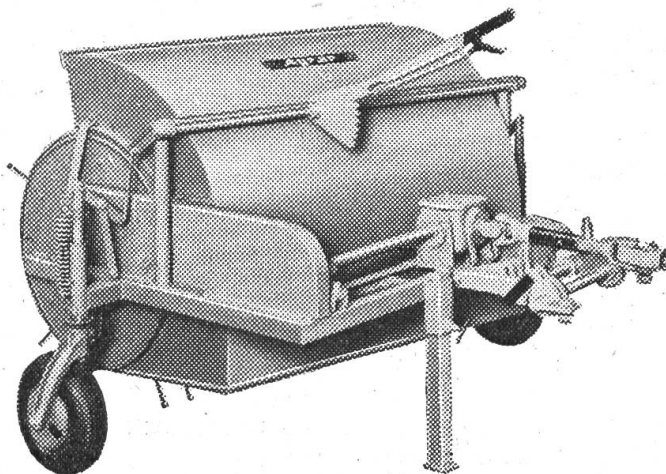
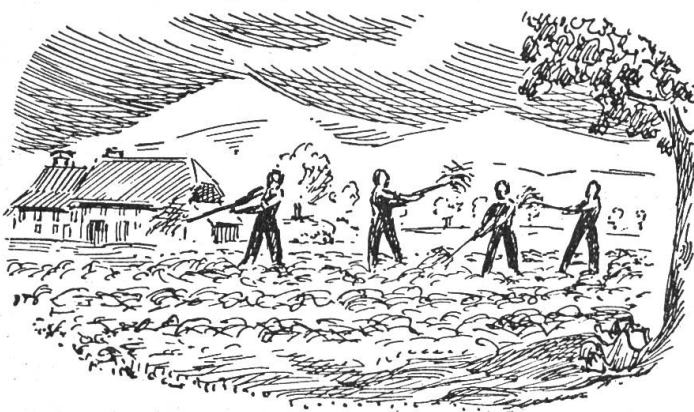
- grand pouvoir de démarrage, même à basse température,
- longue durée de service,
- très résistante aux surcharges

LECLANCHÉ S. A. YVERDON

DÉPARTEMENT ACCUMULATEURS



Agrar



Epanduses d'herbe

à prise de force

*Gain de temps et économie
de main-d'oeuvre...*

en même temps qu'amélioration de la qualité du foinage est aussi votre devise. L'épanduse d'herbe AGRAR, produit entièrement suisse, est construite pour les conditions de terrains de notre pays et même dans les longs fourrages artificiels son travail d'épandage est impeccable. Cette machine est livrable pour la saison prochaine dans l'exécution attelée ou portée. Les épanduses d'herbe AGRAR sont de beaucoup supérieures à certaines contrefaçons et offrent de par leurs plus longues expériences pratiques de grands avantages tels que: **Commande directe du tambour** par chaîne acier garantissant un nombre de tours régulier et par conséquent point d'usure et pas de bourrage; **construction solide, adaptation parfaite aux irrégularités du terrain et meilleur travail d'épandage, même dans les plus longs fourrages; réglage de hauteur ainsi qu'accouplement et découplément extrêmement simple.** — Demandez, s'il vous plaît, notre prospectus détaillé.

Agrar

Fabrique de machines agricoles S.A., Wil/SG
Tél. (073) 6 01 21